

FACILITE DE L'INITIATIVE REGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE

TERMES DE REFERENCE

DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION CONTINUE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA PROMOTION CIVIQUE TCHAD

Expert individuel - International

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Domaine technique du PAP	<i>Formation et développement professionnel des enseignants</i> Formation continue des enseignants
Action et activité principale du PAP	Elaboration des programmes de formation continue des enseignants (primaire et secondaire)
Indicateur du PAP impacté	Objectif stratégique 2 : Améliorer la qualification et la gestion équitable des enseignants Effet attendu 2 : la formation continue des enseignants est renforcée et mieux structurée
Indicateur de la Facilité impacté	# of RTIA engaged countries implementing new or revised teacher education or professional development programmes
Période prévue de mise en œuvre	Septembre – Octobre 2026
Nombre total de jours prévu	15 jours d'expertise
Produits livrables attendus	- Modèle de système de suivi et d'évaluation des plans de formation continue des enseignants, incluant un mécanisme de suivi et les outils correspondants - Modules de formation sur l'utilisation des outils
Partenaires nationaux de mise en œuvre (Unités en charge de l'interaction avec les experts)	DFIC (Direction de la Formation Initiale et Continue) Directions territoriales Académies

L'INITIATIVE RÉGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE

L'Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA), un programme financé par l'UE/CE via la section Éducation (G3) de la DG INTPA, vise à améliorer les résultats d'apprentissage et le développement socio-émotionnel des enfants en Afrique, en ayant une population d'enseignants plus compétents, motivés et inclusifs dans l'éducation de base.

La RTIA cherchera particulièrement à atteindre les résultats suivants jusqu'en 2030 :

- Améliorer la gouvernance, la gestion et l'attractivité de la profession enseignante, ainsi que l'équilibre hommes-femmes, en privilégiant la numérisation et l'innovation.
- Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, notamment à travers l'éducation numérique, l'apprentissage entre pairs et la collaboration régionale.

Dans ce cadre, la Facilité de l'Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA) soutiendra les politiques enseignantes et contribuera à améliorer les systèmes de formation et de développement professionnel des enseignants en i) fournissant une assistance technique pour un renforcement des capacités au niveau national, ii) promouvant l'innovation et la mise à l'échelle de solutions d'enseignement efficaces ; iii) augmentant la production et l'utilisation de données et d'éléments probants, et en iv) promouvant l'utilisation de cadres régionaux, de pratiques fondées sur des éléments probants et d'un apprentissage conjoint au niveau régional.

La Facilité de l'Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA) atteindra les objectifs mentionnés ci-dessus par le biais de 3 types d'instruments ou "fenêtres" : i) une fenêtre visant à fournir une assistance technique sur la gouvernance, la formation et le développement professionnel des enseignants basée sur la demande des pays partenaires éligibles, ii) une fenêtre visant à tester et mettre à l'échelle des programmes efficaces pour la formation et le développement professionnel des enseignants, notamment dans les domaines thématiques du numérique, du genre, de l'environnement et de la pédagogie, y compris dans des contextes de crise, avec des réfugiés et des populations déplacées, iii) une fenêtre de recherche pour créer de nouvelles données et soutenir l'intégration de ces données dans le processus d'élaboration de politiques et la conception des programmes de formation et de développement professionnel des enseignants.

En plus de ces fenêtres, les activités de gestion des connaissances et de communication de la Facilité contribueront également au partage de connaissances, d'éléments probants et des meilleures pratiques liés aux résultats globaux de l'Initiative.

La Facilité est financée par l'Union Européenne et mise en œuvre par le partenariat formé par quatre agences d'État membres : Expertise France pour la France, Enabel pour la Belgique, EDUFI pour la Finlande et ESTDEV pour l'Estonie. Expertise France a été désignée comme l'agence coordinatrice de ce partenariat. Comme le schéma de gouvernance de la Facilité sert de schéma de gouvernance à l'Initiative, il est prévu que le partenariat travaille en étroite collaboration avec l'UNESCO et l'UAC, en charge des 2 autres composantes de l'Initiative de l'UE.

La durée de l'action est prévue du 01.02.2024 au 31.01.2030.

L'appel à expertise s'inscrit dans le cadre de la fenêtre 1 relative à la fourniture d'une assistance technique (AT) visant à soutenir les pays dans des domaines thématiques spécifiques liés à la politique et à la gouvernance des enseignants, ainsi qu'à la formation et au développement professionnel des enseignants.

CONTEXTE GÉNÉRAL DANS LE PAYS

Le Tchad compte aujourd'hui près de 21 millions d'habitants, dont près de 60% ont moins de 20 ans, ce qui exerce une très grande pression sur son système éducatif. Selon l'annuaire statistique de l'éducation 2023, le Tchad compte 91 662 enseignants, dont 1383 (1245 femmes) en maternelle, 54 801 (11 656 femmes) en primaire, 12 700 (1218 femmes) au collège et 22 778 (2271 femmes) au lycée. Le statut des enseignants est un défi au Tchad, avec 6 catégories d'enseignants au niveau primaire : les maîtres communautaires de niveau zéro (MC0), de niveau 1 (MC1) et de niveau 2 (MC2) ; les maîtres

contractuels ; les instituteurs et institutrices adjoint-e-s, les instituteurs et institutrices. Ces différents statuts ont non seulement un impact sur la gouvernance des enseignants, mais aussi sur la qualité même de l'enseignement. Les maîtres communautaires constituent 67% des effectifs du primaire. Le recrutement des enseignants par l'Etat à travers la fonction publique stagne, et toutes les ENI (Ecole Normale d'Instituteurs) sont actuellement fermées – puisque les enseignants sortant de formation initiale ne peuvent pas être recrutés, faute de budget suffisant. Les enseignants sortant de l'ENS (Ecole Normale Supérieure) ne sont également pas forcément recrutés ni prioritaires pour les postes en collèges et lycées.

La gouvernance et la formation des enseignants constituent donc les priorités définies dans le Plan intérimaire de l'éducation du Tchad (PIET) pour le développement du système éducatif. La priorité 2 du PIET vise à « Améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages à tous les niveaux », avec pour priorité l'amélioration de la formation initiale et continue du personnel enseignant. La plupart des partenaires techniques et financiers présents au Tchad contribuent à la mise en œuvre du PIET. Parmi les premiers résultats obtenus, on peut citer l'état des lieux du cadre curriculaire pour la professionnalisation des enseignants réalisé en 2021, et l'élaboration du référentiel de formation des écoles normales supérieures qui est en cours.

CONTEXTE DU PLAN D'ACTION PAYS

À la suite de la requête de demande d'assistance technique envoyée par le Tchad à la RTIA en décembre 2024, 2 experts de la Facilité sont allés à N'Djamena en avril 2025 pour co-développer le Plan d'Action Pays (PAP) avec les représentants des différentes directions du ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civile (MENPC). A l'issue de cette mission, les domaines thématiques et les grandes activités ont été définis et confirmés : deux actions concernent la gouvernance de la profession enseignante (dans le domaine des ressources humaines) et une la formation continue des enseignants. Le processus de recrutement d'experts commence directement après la validation du PAP par le MENPC et le management de la Facilité.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le programme d'assistance technique proposé porte sur la gouvernance et le développement professionnel des enseignants, et vise à accompagner le MENPC dans son processus de décentralisation (mise en œuvre de la loi organique 2024 sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités autonomes).

En ce qui concerne la **formation continue**, le processus de décentralisation, avec une responsabilité accrue des Académies et des Délégations, rend nécessaire une mise à jour du schéma directeur de la formation continue des enseignants du préscolaire au secondaire, avec une attention particulière portée aux transitions entre les cycles. L'assistance technique de la RTIA se déploie en plusieurs phases : une première phase a consisté à réaliser un état des lieux de la formation continue (FC) et une enquête sur les perceptions, motivations et besoins de formation des enseignants. La deuxième phase a permis de proposer un cadre de fonctionnement actualisé de la FC, incluant un schéma directeur et les stratégies de développement de plans de formation continue visant à harmoniser les processus de planification dans différentes provinces. La troisième phase (celle à laquelle cette consultance contribue) consiste à appuyer les parties prenantes du MENPC dans l'élaboration d'un plan national de formation continue.

La mission proposée visera à compléter ce dispositif à travers le développement d'un système de suivi et d'évaluation de la formation continue.

Cette action constitue la dernière étape avant l'expérimentation du processus visant à remettre à jour le schéma directeur de la formation continue des enseignants et la mise en œuvre de plans de formation.

Objectifs spécifiques

L'expert-e recruté-e est en charge du développement du système de suivi et évaluation de la formation continue des enseignants.

Celui-ci devra remplir deux objectifs :

- **Un objectif pédagogique** : Le système de suivi évaluation devra permettre de mesurer la pertinence et l'impact de la formation continue sur la qualité de l'enseignement (prise en compte des besoins, qualité des formations délivrées, impact sur les pratiques de classe). Les données collectées contribueront ainsi à la stratégie d'amélioration continue des contenus et des approches de la formation des enseignants.
- **Un objectif RH** : Le système de suivi évaluation devra inclure des outils de suivi pour la gestion administrative de la formation continue et à l'avenir, pour la prise en compte de la formation continue dans l'évolution de carrière des enseignants.

La mission vise donc à co-développer avec les techniciens du MENPC un mécanisme de suivi évaluation permettant la remontée de données quantitatives et qualitatives aux niveaux central et déconcentré, pour les ressources humaines et les directions/ inspections en charge de la formation continue.

PARTIES PRENANTES

La DFIC (Direction de la Formation Initiale et Continue) du MENPC et la Direction des Ressources Humaines sont les interlocuteurs privilégiés pour accompagner le co-développement du système de suivi et évaluation de la FC. Les Directions territoriales et les Académies seront les parties prenantes au niveau décentralisé.

LIVRABLES PRINCIPAUX

L'expert-e recruté-e s'assurera d'une bonne coordination avec les experts de la RTIA qui ont travaillé sur la composante RH du PAP et sur les phases précédentes de l'élaboration d'un schéma directeur de la FC. Ceci dans un but de cohérence et de continuité.

Les livrables principaux pour ce travail d'expertise sont les suivants :

1. Note méthodologique / rapport de démarrage (pas plus de 2-3 pages)
2. Proposition de modèle de système de suivi et d'évaluation de la formation continue des enseignants incluant un mécanisme de suivi par la direction/ les départements RH déconcentrés et par la direction de la formation continue/ les inspections
3. Les outils correspondants au mécanisme de suivi
4. Des modules de formation sur l'utilisation des outils, en fonction des besoins des acteurs en charge du suivi RH et des acteurs en charge du suivi pédagogique.

Les livrables seront envoyés pour validation à la Facilité et au MENPC.

APPROCHE GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE

L'approche générale et la méthodologie décrites ci-dessous sont indicatives et non-exclusives. L'expert devra développer la méthodologie qu'il entend employer dans son dossier de candidature.

Approche générale :

L'expert-e travaillera en étroite collaboration avec les directions et services concernés du MENPC, au niveau central et déconcentré. Une approche participative est indispensable pour s'assurer que ce qui est proposé est bien en ligne avec les besoins du MENPC, que les priorités et perspectives des différentes directions et structures éducatives concernées sont prises en compte, pour une appropriation du mécanisme et des outils proposés.

Comme indiqué plus haut, l'expert-e s'assurera d'une bonne coordination avec les autres experts de la RTIA engagés dans les composantes RH et FC. En particulier, le système de suivi et évaluation s'appuiera sur le schéma directeur de la FC et sera testé en parallèle du développement et de la mise en œuvre du plan national de FC des enseignants. Au niveau RH, le mécanisme de suivi devra s'intégrer au processus de digitalisation, et répondre aux besoins et aux réalités diverses des services RH (équipement, personnel etc.).

Méthodologie :

Pour co-développer le système de suivi et évaluation de la formation continue, l'expert recruté devra :

- Etudier les principaux documents politiques du système éducatif tchadien (notamment

la stratégie sectorielle et la politique enseignante).

- Participer à une réunion de cadrage avec les points focaux du MENPC et la Facilité. À la suite de cette réunion, l'expert proposera une note succincte décrivant le travail à effectuer, y compris la méthodologie et un calendrier actualisé
- Lire les livrables développés par les experts de la RTIA pour les autres composantes/ phases du PAP, et participer à des réunions d'échange et de coordination avec ces experts
- Collaborer étroitement avec l'experte en charge du co-développement du plan national de formation continue des enseignants
- Elaborer les modalités de travail et un système de communication à distance avec le groupe technique du MENPC qui participera au co-développement du système de suivi et évaluation.

Tout au long de la réalisation de la mission, il est attendu l'expert ait des points techniques avec la Facilité. Les livrables seront validés par le MENPC et la Facilité.

1.2 ROLES ET RESPONSABILITÉS

Le ministère

Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique (MENPC) sera responsable de :

- Fournir la documentation
- Faciliter les réunions avec les parties prenantes concernées
- Organiser les ateliers et sessions de travail et fournir un espace de travail
- Commenter et approuver les livrables
- Partager les livrables avec les principales parties prenantes
- S'assurer de l'appropriation des livrables par la partie nationale et la mise en œuvre des prochaines étapes

La Facilité de la RTIA

La Facilité sera responsable de :

- Contracter et faciliter l'intégration du consultant en fournissant tous les documents et ressources disponibles
- Suivre le travail du consultant du début de la mission jusqu'à la clôture
- Agir en tant que personne-ressource principale pour le consultant
- Assurer le contrôle de la qualité des livrables en collaboration avec le point focal du Ministère pour cette consultation
- Contribuer à la gestion des connaissances internes et externes
- Collecter les retours et commentaires des parties prenantes et valider les livrables par toutes les parties
- Évaluer la performance globale du consultant pour ce mandat

L'expert

L'expert aura à :

- Examiner et commenter ces Termes de Référence (TdR)
- S'assurer que tous les livrables sont conformes aux directives formulées lors de la réunion de cadrage de la mission, conformément au calendrier convenu
- Mettre en œuvre toutes les étapes de la méthodologie validée
- S'assurer que les parties prenantes sont consultées tout au long de la mission
- Collecter le nom des participants à chaque séance de travail virtuel
- Se comporter avec les plus hauts niveaux d'intégrité personnelle et s'engager à respecter les normes de bonne conduite requises
- Informer immédiatement la Facilité de l'Initiative Régionale des Enseignants de toute difficulté dans la mise en œuvre de la mission
- Mettre en œuvre les tâches de collecte de données (présence aux ateliers, sondages des participants) tels qu'ils auront été présentés à l'expert par les équipes de la facilité.

PROFIL DE L'EXPERT

- Qualification académique : Spécialiste dans l'approche systémique et l'ingénierie de formation

- des enseignants (niveau Master au minimum) ;
- Expérience professionnelle générale :
 - Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la formation des enseignants
 - Expérience prouvée dans le suivi et évaluation de plans de formation dans le secteur éducatif
 - Connaissance et expérience des systèmes éducatifs en Afrique, en particulier des défis et réponses mises en place pour un enseignement de qualité
- Compétence linguistique : Maîtrise du français (écrit et oral)
- Compétences interpersonnelles et générales et expérience :
 - Capacité à travailler en équipe et à communiquer efficacement avec diverses parties prenantes.
 - Expérience dans le dialogue technique et politique, avec une aptitude à naviguer dans des contextes institutionnels complexes.
 - Réalisation de missions similaires

Qui peut postuler en tant qu'expert.e national.e ?

Selon la définition de la Facilité, un expert national répond à un appel à manifestation d'intérêt (ou appel à expertise) lancé sur le marché national. Un expert national est généralement un ressortissant du pays dans lequel l'assistance technique est déployée, ou un résident disposant d'un permis de travail valide dans ce pays.

L'expert-e ne peut être membre de la fonction publique, sauf s'il ou elle se trouve régulièrement placé-e en disponibilité ou en détachement au moment de leur mission. Dans ce cas, un justificatif émanant de son administration d'origine devra être joint au dossier de candidature. L'expert-e ne peut avoir participé à l'élaboration du PAP.

NOMBRE ESTIMÉ DE JOURS

	Préparation	Travail à distance (y compris la rédaction des livrables)	Total
Expert	2	13	15

COMMENT POSTULER ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Veuillez joindre à votre candidature :

- votre CV (en utilisant le [Europass template](#))
- une note technique de 5 pages maximum. Si possible, veuillez joindre un échantillon de travaux précédents similaires à la mission ci-dessus (1 à 3 échantillons de travaux ; des extraits de livrables complets sont acceptés). Dans chaque cas, vous devez spécifier votre rôle (auteur principal, contributions majeures, contributions mineures, etc.).

Le taux journalier applicable sera conforme à la grille d'honoraires en vigueur de la Facilité. Il dépendra du statut de l'expert et de son expérience.